



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 309-2024

Avis est, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 840 000\$ pour les demandes admissibles faites en vertu du programme de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Saint-Mathieu, numéro 309-2024 a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 20 août 2024 à une séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Donné à Saint-Mathieu, ce 17 octobre 2024.

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, OLEG V.LASCOV, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie sous mon serment d'office que conformément à la loi, l'avis public ci-dessus et a été affiché aux endroits désignés par le conseil entre 9h et 17h, le 17 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce présent certificat ce 17 octobre 2024

Oleg V. Lascov
Directeur général et greffier-trésorier